

Conditions de participation et règlement des cours SSRM

Procédure d'inscription

L'inscription à un cours s'effectue via le site Internet de la SSRM (www.sghr-ssrm.ch). Vous recevrez un e-mail de confirmation automatique une fois l'inscription effectuée. Peu avant le début du cours, vous recevrez une confirmation d'inscription ainsi que la liste des participants et l'éventuel matériel de cours par e-mail.

Tarifs et paiement

Les membres SSRM bénéficient d'un tarif réduit. L'affiliation à la SSRM est strictement personnelle, elle ne s'étend pas aux employés ou partenaires d'une organisation. Les frais de cours doivent être réglés au plus tard un mois après l'inscription.

Annulation

Les annulations doivent être faites par écrit à info@sghr-ssrm.ch ou par courrier postal à SGHR/SSRM, 3600 Thounes afin d'obtenir un éventuel remboursement.

Frais d'annulation :

- CHF 50.- de frais de dossier sont perçus si le participant peut être remplacé avant le début du cours (s'il n'y a personne sur la liste d'attente, possibilité de trouver un remplaçant par soi-même) ou si l'annulation a lieu plus d'un mois avant le début du cours.
- 50% du montant du cours est perçu en cas d'annulation un mois à dix jours avant le début du cours.
- 100% du montant du cours est perçu en cas d'annulation moins de dix jours avant le début du cours.

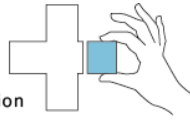
Il incombe à chaque participant au cours de souscrire une assurance annulation.

Modification ou annulation de cours

Notre but est de vous proposer un programme de cours diversifié. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, des annulations, des changements ou des reports devaient avoir lieu, vous en seriez informé immédiatement. Dans le cas où le cours serait définitivement annulé, les frais seront remboursés intégralement dans un bref délai.

Clause de non-responsabilité/assurance

La SSRM exclut toute responsabilité pour un dommage subi lors d'un cours qu'elle a organisé. Chaque participant au cours est responsable de souscrire une couverture d'assurance adéquate. L'utilisation des installations de la SSRM, respectivement des installations louées pour le cours par la SSRM, se fait aux risques et périls du participant. La SSRM ne peut être tenue responsable du vol ou de la perte d'objets. Chaque participant au cours s'engage à respecter les règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique



(OFSP) en vigueur ainsi que les instructions de la SSRM dans les locaux de la SSRM, respectivement dans les locaux qui ont été loués pour le cours par la SSRM. L'entrée dans les locaux de la SSRM, respectivement des locaux loués pour le cours par la SSRM, est interdite au participant présentant des symptômes de maladie, une suspicion d'infection par des agents pathogènes transmissibles et/ou une quarantaine prescrite (officiellement ou par soi-même). Le risque d'infection ne peut être totalement écarté même si les règles d'hygiène sont respectées. La SSRM exclut toute responsabilité à cet égard.

En outre, la SSRM décline toute responsabilité quant au contenu et à la qualité des cours organisés par elle-même ou par des tiers par son intermédiaire.

Informations supplémentaires

Un certificat sera délivré à la fin de chaque cours. N'oubliez pas que grâce à ces certificats, le titre de « thérapeute de la main certifié Suisse » peut être obtenu et/ou prolongé.

En cas de question concernant votre inscription à un cours, veuillez contacter info@sghr-ssrm.ch.

En cas de question concernant l'organisation d'un cours, veuillez contacter formation-suisse-romande@sghr-ssrm.ch.